



Nature	Nom	Destinataire	Surface
ER1	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER2	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER3	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER4	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER5	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER6	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER7	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER8	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER9	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER10	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER11	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER12	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER13	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER14	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER15	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER16	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER17	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER18	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER19	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²
ER20	Centre de commercialisation	Commune	4,60 m ²

Zone UA : Cœur de ville de Crest - centre ancien ; forte densité.
 Zone UB : extensions urbaines à vocation mixte, distinguées en sous-secteurs UBa, UBb et UBc en fonction du type de bâti et de la densité ; forte, moyenne et plus faible.
 Zone UE : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif au Sud Ouest de la commune.
 Zone UI : secteur à vocation d'activités économiques, à l'Ouest de la commune.
 Zone UL : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif sportifs ou de loisirs au Sud Est de la commune.
 Zone 1AU : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation principale d'habitat, au Sud Ouest de la commune - secteur Mazorel.
 Zone 1AUB : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation principale d'habitat, au Sud de la commune - secteur Masse Panier.
 Zone 1AUI : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités économiques, en entrée Ouest de la commune - secteur La Condamine.
 Zone 1AUL : secteurs ouverts à l'urbanisation à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif de loisirs et d'hébergement, au Sud de la commune - secteur Soubeyrin et Saint Féreol.
 Zone 2AUI : secteur de réserve foncière pour le long terme, fermé à l'urbanisation, à vocation d'activités économiques - secteur Mazorel.
 Zone A : secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 Zone N : secteurs naturels de Crest à protéger pour leur caractère d'espace naturel.

- Légende**
- Zones du PLU
 - Prescriptions**
 - Emplacements réservés
 - Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Secteur de mixité sociale
 - Bâtiment agricole pouvant prétendre à un changement de destination
 - Patrimoine remarquable à protéger
 - Patrimoine paysager, espaces verts et jardins à protéger
 - Patrimoine écologique à protéger
 - Marges reculs
 - Linéaire commercial à protéger
 - Risque inondation - renvoi vers le plan de zonage des risques

DEPARTEMENT DE LA DROME
Commune de CREST

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1
Modification n°2 du PLU
PLAN DE ZONAGE DU PLU

ECHELLE : 1:4 000

Plan centre-ville

Approbation de la modification n°2 en Conseil municipal du 16 juin 2025

